

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par décision du 22 août 2001

DDC/72/C014233-D6

Compteur d'énergie thermique ACTARIS
types CF 50 et Ciclade-T
(Position horizontale classe 1)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 76-1327 du 10 décembre 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : compteurs d'énergie thermique.

FABRICANTS :

Pour les calculateurs :

- ACTARIS – 9, rue Ampère – 71000 MACON – FRANCE.

Pour les capteurs hydrauliques type MTWH :

- GWF – Obergrund-straße 119 -CH 6002 Lucerne – SUISSE.

Pour les capteurs hydrauliques type E-TX :

- HYDROMETER GmbH – Postfach 1462 D – 8800 ANSBACH – ALLEMAGNE.

Pour les capteurs hydrauliques type FP :

- ISS-ELECTRONICS A/S – Literbuen 16 – DK 2740 Skovlunde – DANEMARK.

Pour les capteurs hydrauliques types WST, SD et WE :

- ACTARIS – 11, boulevard Pasteur – 67500 HAGUENAU – FRANCE.
- ACTARIS – Postfach 1161 D – 23751 OLDENBURG IN HOLSTEIN – ALLEMAGNE.

DEMANDEUR :

ACTARIS – 9, rue Ampère – 71000 MACON – FRANCE.

OBJET :

Le présent certificat transfère à la société ACTARIS le bénéfice des certificats d'examen de types accordés à la société SCHLUMBERGER INDUSTRIES par les certificats n° 96.00.582.009.1 du 9 août 1996, complété par les certificats n° 97.00.582.002.1 du 19 février 1997, n° 98.00.582.005.1 du 25 mai 1998, n° 99.00.582.004.1 du 7 juillet 1999, n° 01.00.582.009.1 du 13 novembre 2001.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La marque d'examen de type figurant sur la plaque d'identification de chaque type de compteur d'énergie thermique concerné par le présent certificat est la marque de certificat de type correspondant aux certificats cités en objet. Elle est apposée sur le calculateur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 9 août 2006.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX